

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL SYNDICAL DU 3 AVRIL 2023

L'an Deux mil vingt-trois, le 3 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 27 Mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BASCOP V.
MM. BIHOREAU P.-BLANCHE N.- DUMAS D.- LANCELOT G.
LELIÈVRE G. - THIERRY A. - THILLOU D.

Absents excusés : Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.*)
M. CAUDE J. (*ayant donné pouvoir à M. BOURILLON C.*)
M. MASSON C.

Secrétaire de séance : M. THILLOU D.

Le compte-rendu de réunion de Conseil Syndical du 6 Février 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER RECEVEUR

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'**exercice 2022** et les décisions modificatives s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2022** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'**exercice 2022**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 10 suffrages exprimés dont 10 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les résultats cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>Section FONCTIONNEMENT</u>	407 674.79 €	430 639.68 €	- 22 964.89 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	86 441.70 €	68 932.03 €	17 509.67 €
	=====	=====	=====
	494 116.49 €	499 571.71 €	- 5 455.22 €

Après délibération, le Conseil Syndical :

- . CONFIRME le vote du compte administratif 2022, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et
- . CERTIFIE que Monsieur le Président étant sorti de la séance, le compte administratif 2022 a été présenté en séance conformément à la réglementation sous la présidence de *Monsieur LELIÈVRE Gérard, doyen d'âge*.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- . DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

.../...

45092
Code INSEESMAEP CHEVILLON ST MAURICE VILLEMOUTIERS
SMAEP CHEVILLON ST MAURICE VILLEMOUTIERS VIMORY

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Page 3/7

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-22 964,89
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	95 189,28
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	72 224,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	593 549,66
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-164 000,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	72 224,39
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	72 224,39
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

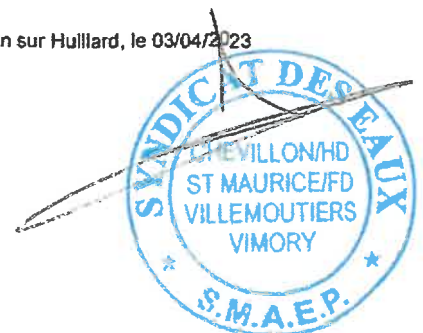
(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIG sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Christian BOURILLON Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 06/04/2023 et de la publication le 07/04/2023

A Chevillon sur Hullard, le 03/04/2023



.../...

Page 4/7

**RENOUVELLEMENT CERTIFICAT ELECTRONIQUE POUR LA
DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE PUBLIQUE LOCALE ET DE
LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES**

Dans le cadre de l'expiration du certificat électronique de signature au 24 Juin 2023 nécessaire à la dématérialisation de la chaîne comptable publique locale (PES V2) et à la télétransmission des actes en préfecture, le prestataire informatique SEGILOG du Groupe Berger-Levrault a remis la proposition suivante :

Certificat carte CERTEUROPE Téléprocédure RGS ** nominative, établi au nom du Président permettant la signature électronique, valable 3 ans, pour un **coût H.T. de 460.00 € (soit 552.00 € T.T.C.)**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir ladite proposition de SEGILOG,

PROPOSE de mandater cette dépense en *Section Exploitation* au compte 6518.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

En référence à la dernière mise à jour du tableau des effectifs selon délibération D23 du 30 Novembre 2020, Monsieur le Président présente les effectifs au 1^{er} Avril 2023 :

Filière administrative :

- 1 Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe Titulaire, à temps non complet (29 heures hebdomadaires) de Catégorie B.

Filière technique :

- 1 Technicien Principal de 1^{ère} classe Titulaire à temps complet, de Catégorie B.
- 1 Adjoint Technique Titulaire à temps complet, de Catégorie C1.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

PREND ACTE et VALIDE les effectifs du SMAEP ainsi présentés.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/7

INVESTISSEMENTS 2023 POUR ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU

Monsieur le Président évoque les divers approvisionnements nécessaires à l'installation des compteurs d'eau sur l'année 2023, et donne lecture des devis des fournisseurs suivants :

CMPO à Villemandeur (45700)

Devis N° 13897258-5 du 14/02/2023 - Montant total H.T. ... 15 905.75 €

PUM à Villemandeur (45700)

Devis N° 7933349 du 17/02/2023 - Montant total H.T. ... 15 107.08 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de PUM présenté pour un total H.T. de ... 15 107.08 €
(18 128.50 € TTC).

PROPOSE de mandater cette dépense 2023 pour les différents accessoires au compte 2158 ~Section Investissement~ avec un amortissement sur 5 ans à compter de l'exercice 2024.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités administratives nécessaires à cette opération.

RECONDUCTION D'UN MARCHÉ POUR SUIVI RGPD AVEC DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD) POUR 4 ANS À COMPTER DU 01/01/2024

Monsieur le Président donne lecture du courrier émanant de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME), référencé JPB/JB/BP-03-27 du 10/03/2023, portant obligation de désigner un nouveau DPD à la CNIL, dans le cadre de la conformité réglementaire au RGPD du SMAEP.

Vu que le SMAEP est membre du groupement de commandes relatif à la mise en œuvre du RGPD, selon délibération D02-2021 du 15/02/2021,

Considérant la réunion à l'AME en date du 28/02/2023 portant échange sur le bilan administratif et organisationnel de la mission du titulaire du marché DATAVIGI PROTECTION, dont l'échéance du marché est le 31/12/2023,

L'AME propose de maintenir le principe d'un groupement de commandes dont elle resterait gestionnaire, à travers la signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes initiale. La mission proposée serait une "Mission DPD avec accompagnement et formation continue des agents" afin de conserver l'aspect qualitatif de la mission actuelle, qui porterait sur une durée de 4 ans à compter du 01/01/2024.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le marché de mission du DPD à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour une durée de 4 ans,
.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 6/7

PROPOSE de mandater cette dépense en *Section Exploitation* au compte 6288.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Le Président a présenté à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2023, qui a été adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les montants cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES
<u>Section EXPLOITATION</u>	480 516.12 €	480 516.12 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	685 813.55 €	685 813.55 €
	=====	=====
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET	1 166 329.67 €	1 166 329.67 €

Après délibération, le Conseil Syndical CONFIRME l'adoption du Budget Primitif 2023 dans son intégralité, voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022, après le vote du compte administratif 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président informe le Conseil de la relance de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG) quant à l'adhésion du SMAEP au Groupement de Commandes pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'eau potable dans le cadre du transfert de la compétence eau potable de la Commune de Villemoutiers.

En référence à la délibération D13 du 10 Octobre 2022, le SMAEP maintient l'avis défavorable pour l'adhésion au groupement de commandes.

- Monsieur le Président fait part au Conseil de la désignation d'un référent déontologue selon le décret N° 2022-1520 du 6 Décembre 2022.

Madame DEMOL précise les modalités requises, lors de la visioconférence suivie le 3 Avril 2023 avec l'AML du Loiret en présence de la Directrice Juridique, à savoir que :

. Le Guide des Elus pour application du dispositif est actuellement en cours de relecture, avec la révision de la Charte de déontologie de l'Elu,

. Une réunion départementale est prévue le 6 Avril 2023 pour désigner les personnes susceptibles d'assurer cette mission,

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 7/7

. La Directrice Juridique doit rédiger un modèle de délibération, intégrant le coût de la vacation, le détail des missions, la prise en charge des frais de déplacement éventuels du référent déontologue, ...) avec recherche de juriste(s) hors département,

. L'AML va essayer de demander une transition jusqu'en Décembre 2023 auprès de la Préfecture en corrélation avec la Direction Générales des Collectivités Locales (DGCL) quant à l'application de ce dispositif.

Ce dossier sera analysé lors d'un prochain Conseil selon les informations de l'AML45.

- Monsieur le Président rappelle le suivi des créances, présentées en provisionnement sur l'exercice 2023 par le Centre des Finances Publiques, pour divers abonnés sur les 4 Communes membres, sachant qu'il a déjà mené des actions auprès de certains administrés sur la Commune de Chevillon sur Huillard.

Monsieur LELIÈVRE précise que des courriers ont été envoyés pour la Commune de Saint Maurice sur Fessard.


Madame BASCOP envisage de faire intervenir la Police Intercommunale avec un agent du SMAEP pour interrompre l'alimentation en eau potable, si aucune démarche de l'abonné n'est effectuée.

Monsieur LANCELOT doit se rapprocher de Madame Le Maire quant aux créances de certains abonnés de la Commune de Villemoutiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

La prochaine séance est fixée au Lundi 26 Juin 2023 à 18h30

Le Secrétaire de séance,



Davy THILLOU

Le Président,



Christian BOURILLON